Recuell aire 4 36

hebdomadaire
 190° année
 27 février 2014
 n° 8 / 7589°
 pages 473 à 536

CHAPTRE II DE LA GARANTIE AUTONOME

(Ord. nº 2006-346 du 23 mars 2006)

LPL 27 mars 2008. - Scotter, Rev. sociales 2006, 473 - . - Homeson, RLDC 2006/29, nº 2141 (parantie autonome iouscrite par line personne physique).

Art, 2321 (Ord. nº 2006-346 du 23 mars 2006) La garantie autonome est l'eneagrement par lequel le garant s'oblige, en considération d'une obligation souscrite pa

CHRONIQUE / Assurance terrestre

Assurance-crédit et sûretés personnelles

> Vincent Heuzé

493

EDITO

473 Noir, c'est noir!!!, Félix Rome

ACTUALITÉS

- 476 Adaptation au droit de l'Union européenne : publication d'une ordonnance
- 479 Artisanat, commerce et TPE: adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale
- 481 Micro-entreprises et petites entreprises : seuils d'allégement des obligations comptables
- 483 Projet de loi « logement et urbanisme » (CMP): volet urbanisme
- 488 Affaire « Vincent Lambert »: nomination par le Conseil d'Etat d'un collège d'experts

POINT DE VUE

491 Les nouvelles formes d'esclavage et de traite, ou le syndrome de la ligne Maginot, Muriel Fabre-Magnan

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 505 Chronique: Adieu bon père de famille, Jérôme Huet
- 508 Panorama: Droit de la presse, Emmanuel Drever
- Notes: L'avaliste ne peut invoquer l'application du droit régissant le cautionnement, note sous Civ. 1^{re}, 19 déc. 2013, Gaël Piette et Jérôme Lasserre Capdeville
- Les époux considérés comme gestionnaires de l'indivision pendant l'instance en séparation de corps, note sous Civ. 1^{re}, 23 oct. 2013, Vincent Brémond
- Que reste-t-il de la séparation de biens?, note sous Civ. 1^{re}, 18 déc. 2013, François Viney
- Spécificités de l'application du principe de personnalité des peines en matière économique, note sous Com. 21 janv. 2014, Marie-Christine Sordino

ENTRETIEN

536 Jean-Louis Halpérin - La suppression de l'expression « bon père de famille »



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION. SYLVIE FAVE

CONSEIL SCIENTIFIQUE Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER Denis MAZEAUD, Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

· REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370) Thomas COUSTET (5356)

· CHEFS DE RUBRIOUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284) Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448) Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Février 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE





476

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Adaptation au droit de l'Union européenne: publication d'une ordonnance

Consommation

Crédit immobilier: dépôt de la demande dans un certain délai, Civ. 3°, 12 févr. 2014

Entreprise en difficulté

Admission des créances (Trésor public): constatation d'une instance en cours, Com. 11 févr. 2014

Liquidation judiciaire: inopposabilité d'un jugement d'adjudication non publié, Com. 11 févr. 2014

Liquidation judiciaire: vente aux enchères des actifs mobiliers, Com. 11 févr. 2014

Reprise des sites rentables (loi « Florange »): nouvelle adoption du texte par les députés Liquidation judiciaire (offres de reprise): non-renvoi d'une QPC, Com. 18 févr. 2014 Nullité de la période suspecte: consignation

effectuée en période suspecte,

Com. 11 févr. 2014

Fonds de commerce et commerçants

Artisanat, commerce et TPE: adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale Artisanat, commerce et TPE: dispositions relatives aux baux commerciaux

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur: hyperliens vers des œuvres protégées, CJUE 13 févr. 2014

Société et marché financier

Micro-entreprises et petites entreprises: seuils d'allégement des obligations comptables SCI (cession de parts sociales): professionnels qualifiés pour la rédaction d'acte



DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Séparation de corps: assignation en divorce à l'expiration du délai imparti,

Cass., avis, 10 févr. 2014

Incapable majeur: droit à consultation du dossier au greffe, Civ. 1^{re}, 12 févr. 2014 Nationalité (acquisition): communauté de vie et domicile distinct, Civ. 1^{re}, 12 févr. 2014

482

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Artisanat, commerce et TPE: dispositions relatives à l'urbanisme commercial Projet de loi « logement et urbanisme » (commission mixte paritaire): volet urbanisme Logement intermédiaire: publication d'une ordonnance

Copropriété

Association syndicale libre (droit d'agir en justice): non-renvoi d'une QPC, Civ. 3°, 13 févr. 2014

485

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Manifestation sur la voie publique: distribution de tracts, Lyon, 29 janv. 2014

Procédure pénale

Réduction supplémentaire de peine: sort de l'appelant, Crim. 12 févr. 2014 Garde à vue: droit au silence et assistance d'un avocat (application dans le temps), Crim. 12 févr. 2014

Garde à vue: notification des droits et auditions de témoins, Crim. 11 févr. 2014

486

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Elections (reconnaissance du vote blanc): adoption par le Sénat et promulgation Versement de transport (loi du 29 déc. 2012): constitutionnalité de la validation, Cons. const., 14 févr. 2014

Loi de programmation pour la ville: adoption définitive et promulgation

Santé publique

Affaire « Vincent Lambert »: nomination par le Conseil d'Etat d'un collège d'experts, CE 14 févr. 2014

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail à domicile: pas de modification sans l'accord du salarié, Soc. 12 févr. 2014 Résiliation judiciaire: décès du salarié en cours d'instance, Soc. 12 févr. 2014

Sécurité sociale

Prestation de compensation du handicap: caractère indemnitaire, Civ. 2e, 13 févr. 2014 Prestation de compensation du handicap: déduction de la réparation, Civ. 2°, 13 févr. 2014

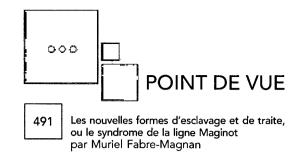
Maladie professionnelle (instruction) : preuve par courrier électronique, Civ. 2º, 13 févr. 2014

490

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Sentence arbitrale (recours en annulation): compétence du juge, Civ. 1^{re}, 12 févr. 2014 Arbitrage international: compétence du juge étatique, Civ. 1^{re}, 12 févr. 2014





CHRONIQUES

493

Assurance-crédit et sûretés personnelles par Vincent Heuzé

505

Adieu bon père de famille par Jérôme Huet

PANORAMA

508

Droit de la presse janvier 2013 - décembre 2013 par Emmanuel Dreyer

NOTES

518

L'avaliste ne peut invoquer l'application du droit régissant le cautionnement, note sous Civ. 1°, 19 déc. 2013 par Gaël Piette et Jérôme Lasserre Capdeville

522

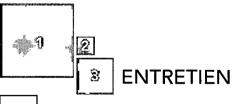
Les époux considérés comme gestionnaires de l'indivision pendant l'instance en séparation de corps, note sous Civ. 1^{er}, 23 oct. 2013 par Vincent Brémond

527

Que reste-t-il de la séparation de biens ?, note sous Civ. 1º, 18 déc. 2013 par François Viney

531

Spécificités de l'application du principe de personnalité des peines en matière économique, note sous Com. 21 janv. 2014 par Marie-Christine Sordino



536

Jean-Louis Halpérin - La suppression de l'expression « bon père de famille »

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);

- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);

- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).